83.F.6.
12 VIII 89
Case
folio
F 82
2772.
no. 7

DÉCLARATION DU ROI,

Concernant un Emprunt de Trente millions.

Donnée à Verſailles le 12 Août 1789.

LE ROI ayant fait connoître à l'Aſſemblée nationale le beſoin preſſant d'un Emprunt de *Trente millions*, l'Aſſemblée nationale a délibéré cet Emprunt par le décret ſuivant :

EXTRAIT du Procès-verbal de l'Aſſemblée nationale.

Du Dimanche 9 Août 1789.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, informée des beſoins urgens de l'État, décrète un Emprunt de *Trente millions*, aux conditions ſuivantes :

ARTICLE PREMIER.

L'INTÉRÊT ſera à Quatre & demi pour cent ſans aucune retenue.

THE NEWBERRY LIBRARY

II.

La jouiſſance des intérêts appartiendra aux Prêteurs, à commencer du jour auquel ils auront porté leurs deniers.

III.

Le premier payement des intérêts ſe fera le 1.er Janvier 1790; & les autres payemens ſe feront enſuite tous les ſix mois par l'Adminiſtrateur du Tréſor public.

IV.

Il ſera délivré à chaque Prêteur des quittances de finance au Porteur, avec promeſſe de paſſer contrat, conformément au modèle ci-après.

V.

Aucune quittance ne pourra être paſſée au-deſſous de *Mille livres.*

Signé le Chapelier, Préſident; l'abbé Sieyes, Lally-Tollendal, Fréteau, Petion de Villeneuve, l'abbé de Montesquiou, Emmery, Secrétaires.

En conſéquence, Sa Majeſté autoriſe le ſieur Duruey, Adminiſtrateur du Tréſor royal, chargé de la recette & des caiſſes, à recevoir les fonds des perſonnes de tout pays & de tout état qui voudront s'intéreſſer dans cet emprunt, aux clauſes & conditions énoncées dans le décret ci-deſſus tranſcrit; & feront, ſur la préſente Déclaration, toutes Lettres patentes néceſſaires expédiées. Fait à Verſailles le douze août mil ſept cent quatre-vingt-neuf. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, Par le Roi. *Signé* le C.te de Saint-Priest.

MODÈLE DE LA QUITTANCE DE FINANCE.

TRÉSOR ROYAL. *EMPRUNT NATIONAL* DE TRENTE MILLIONS,
EXERCICE 1789. *Par Décret du mois d'Août 1789.*

N.°

N.°

JE JOSEPH DURUEY, Conseiller d'État, Administrateur du Trésor royal, chargé de la Recette & des Caisses, confesse avoir reçu comptant du Porteur, la somme de faisant partie de l'Emprunt National de *Trente millions* de livres, du mois d'août 1789, avec faculté au choix du Porteur de faire passer un Contrat de constitution de la somme portée en la présente Quittance, & de jouir des intérêts, conformément à ce qui est ordonné. De laquelle somme je promets compter & l'employer au fait de ma charge.

FAIT à Paris, le

Quittance de l'Administrateur du Trésor royal, chargé de la Recette & des Caisses.

Signé *DURUEY.*

M.° Notaire.

Nota. *Il sera remis des Coupons d'intérêt payables, de six mois en six mois, à ceux qui desireront garder les Quittances de finance* au Porteur.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCC LXXXIX.